

DES MILLIARDS PERDUS

Enquête financière sur les transactions de Dan Gertler
dans le secteur extractif



LE CONGO
N'EST PAS
A VENDRE

TABLE DES MATIÈRES

La République démocratique du Congo pourrait perdre 3,71 milliards de dollars dans le cadre d'accords miniers conclus avec l'intermédiaire Dan Gertler	5
▪ « Une corruption publique de grande ampleur ».....	6
Résumé des pertes de revenus liées aux contrats de Gertler.....	7
▪ Un manque à gagner de 1,95 milliard de dollars pour la RDC en 20 ans de transactions douteuses.....	8
▪ Un déficit supplémentaire estimé à 1,76 milliard de dollars ces 20 prochaines années.....	11
Annexe 1 : Estimation des pertes passées de l'État congolais.....	14
▪ Les parts et royalties de Mutanda Mining et Kansuki.....	14
▪ Les royalties de Kamoto Copper Company.....	15
▪ Les parts dans SMKK	17
▪ Les parts dans Metalkol et Comide.....	18
▪ Le permis minier de Sodifor.....	19
▪ Le bloc pétrolier de Nessergy.....	20
Annexe 2 : Estimation des pertes à venir minimales pour la RDC.....	21
▪ Les futurs versements de royalties de Mutanda Mining.....	21
▪ Les futurs versements de royalties de Kamoto Copper Company.....	22
▪ Les futurs versements de royalties de Metalkol.....	23
Références.....	24

LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO POURRAIT PERDRE 3,71 MILLIARDS DE DOLLARS DANS LE CADRE D'ACCORDS MINIERS CONCLUS AVEC L'INTERMÉDIAIRE DAN GERTLER

La République démocratique du Congo (RDC) est confrontée à des pertes pouvant atteindre au minimum 3,71 milliards de dollars dans le cadre d'accords miniers et pétroliers suspects conclus avec l'homme d'affaires Dan Gertler, selon les derniers calculs de la coalition de la société civile Le Congo n'est pas à vendre (CNPAV). À ce jour, la RDC a déjà essuyé \$1,95 milliards de pertes. En 2017, le département du Trésor américain a sanctionné Gertler pour cause d'« accords opaques et corrompus », alors que plusieurs transactions font actuellement l'objet de plusieurs enquêtes internationales pour corruption. Si le pays ne prend aucune mesure immédiate pour réexaminer ces contrats, la RDC risque de perdre 1,76 milliard de dollars supplémentaires en paiements de royalties à des sociétés détenues par Gertler. Le président Félix Tshisekedi n'est pour l'heure pas parvenu à juguler cette hémorragie financière. La coalition exhorte les autorités congolaises à briser leur silence à ce sujet et à prendre des mesures urgentes afin que les retombées des richesses minières du pays profitent au Trésor congolais et à la population.

Représentant 55 % des revenus totaux du gouvernement en 2017, 99 % des exportations, et un quart des emplois nationaux, le secteur minier est absolument décisif pour l'économie congolaise¹. Les dernières révélations du *Congo n'est pas à vendre* démontrent que l'État congolais pourrait être privé d'un total de 3,71 milliards de dollars. Ce montant dépasse les revenus miniers du pays pour les années 2017 et 2018 cumulées².

Gertler bénéficie d'une position privilégiée au Congo depuis que son ami Joseph Kabila est devenu président en 2001. Kabila a gouverné pendant près de 20 ans avant de se retirer du pouvoir en janvier 2019 à la suite d'élections tardives et contestées. Alors que le Congo reste cantonné aux derniers rangs de l'Indice de développement humain de l'ONU au cours de sa présidence, les affaires de Gertler, intermédiaire sur les plus gros contrats miniers du pays, sont florissantes, tandis que Kabila et sa famille se constituent un vaste empire commercial³.

“ Avec \$1,95 milliard, le Congo aurait pu construire 10 551 complexes scolaires ”

« Une corruption publique de grande ampleur »

Les allégations de corruption poursuivent Gertler depuis des années. Selon le département du Trésor américain, il aurait secrètement acquis des permis miniers ou pétroliers à prix cassé auprès du gouvernement congolais ou d'entreprises minières d'État, avant de les revendre à des partenaires internationaux, voire même au gouvernement, en réalisant d'énormes bénéfices⁴. Il a également obtenu le droit de percevoir des royalties – généralement versées à l'État et à ses entreprises – dans des circonstances douteuses⁵.

Les contrats les plus juteux de Gertler impliquent deux géants du secteur minier : Glencore et Eurasian Natural Resources Corporation (renommée « Eurasian Resources Group » ou ERG). Les autorités judiciaires britanniques, américaines et suisses enquêtent sur plusieurs de ces trans-actions, tandis que Gertler a été frappé par des sanctions américaines pour corruption présumée en 2017. De telles sanctions entravent sa libre utilisation des gains tirés des contrats contestés en RDC.

Gertler a toujours formellement nié les allégations de corruption à son encontre, et mis l'accent sur les investissements colossaux qu'il a fait venir en RDC. De leur côté, Glencore et ERG affirment n'avoir été impliqués dans aucune affaire de corruption ou autre acte répréhensible. Pendant les derniers jours de l'administration Trump en janvier 2021, les autorités américaines ont accordé une dérogation secrète ayant pour effet de suspendre les sanctions à l'encontre de Gertler. Suite aux demandes du *Congo n'est pas à vendre* et d'autres groupes de la société civile de rétablir les sanctions, l'administration Biden a révoqué cette licence spéciale quelques semaines après sa prise de fonctions, considérant que Gertler s'est bel et bien adonné à des pratiques de « corruption publique de grande ampleur »⁶.

RÉSUMÉ DES PERTES DE REVENUS LIÉES AUX CONTRATS DE GERTLER

SOCIÉTÉ	ACTIF	MONTANT VERSÉ À L'ÉTAT	REVENUS PERÇUS PAR GERTLER	PERTES PASSÉES	PERTES À VENIR	PERTES TOTALES
Mutanda Mining	Parts	189 m	922 m	733 m		1 415 m
	Royalties		302.2 m	302.2 m	379.68 m	
Kamoto Copper Company	Royalties	0 (emprunt totalement remboursé)	59.73m	59.73 m	1 084.66 m	1 144.4 m
SMKK	Parts	15 m	75 m	60 m		60 m
Metalkol	Parts (dans Comide)	63.5 m	685.75 m	622.25 m		921.25 m
	Royalties	55 m	26.9 m		298.97 m	
Sodifor/Frontier	Parts	60 m	80 m	20 m		20 m
Nessergy	Blocs	0.5 m	150 m	149.5 m		149.5 m
TOTAL				1 946.7 m	1 763.3 m	3 710 m

Tous les montants sont exprimés
en millions de dollars américains

Un manque à gagner de 1,95 milliard de dollars pour la RDC en 20 ans de transactions douteuses

Le Congo n'est pas à vendre appelle le président Félix Tshisekedi à s'exprimer sur ce sujet et à ouvrir une enquête sur les accords passés par Gertler au cours des vingt dernières années. Les premières inquiétudes sur les contrats passés avec l'homme d'affaires ont été soulevées par le Groupe d'experts des Nations Unies sur l'exploitation illégale des ressources naturelles au début des années 2000⁷. En 2013, la fondation de Kofi Annan, l'Africa Progress Panel (APP), publie un rapport-phare mettant en avant les montants astronomiques dont a été privée la RDC en faisant affaires avec les sociétés offshore de Gertler⁸. Le rapport conclut que les contrats de Gertler portant sur cinq concessions de cuivre et de cobalt très prisées ont privé la RDC de 1,36 milliard de dollars.

En 2013, Gertler reproche à l'Africa Progress Panel des « erreurs basiques » dans ses calculs⁹. « La RDC n'a pas perdu d'argent, elle a au contraire bénéficié de ces différentes transactions en raison de termes favorables de ces nouvelles joint-ventures », selon un communiqué de son entreprise Fleurette. À son tour, la Gécamines publie un rapport en 2018 dans lequel elle affirme que l'Africa Progress Panel s'appuie sur des évaluations largement surestimées¹⁰.

Huit ans plus tard, *Le Congo n'est pas à vendre* se penche à son tour sur les chiffres de l'Africa Progress Panel en les actualisant avec des données plus récentes ; d'autres transactions dans lesquelles Gertler joue un rôle-clé sont également examinées.

Sur base de ces nouvelles informations, ***Le Congo n'est pas à vendre* estime que jusqu'à présent, l'Etat congolais a perdu un minimum de 1,9467 milliard de dollars en raison des contrats passés avec Dan Gertler.**

Dans un pays classé 175^{ème} sur 189 sur l'Indice de développement humain de l'ONU¹¹, ces pertes ont un effet dévastateur sur la population. Avec cet argent, le gouvernement congolais aurait pu :

- Construire 10 551 écoles¹², soit l'équivalent d'environ un tiers de toutes les écoles primaires et secondaires en RDC en 2009¹³, ou
- Financer l'accès aux soins de santé primaires dans des centres de santé pour 21,32 millions de citoyens¹⁴ pendant 10 ans, ou
- Goudronner 8.768,85 km de routes¹⁵, soit plus du double des routes actuellement goudronnées dans le pays¹⁶. Plus spécifiquement, cette somme aurait pu financer le goudronnage de nouvelles routes entre Kinshasa à l'Ouest et Lubumbashi au Sud ; entre Lubumbashi au Sud et Goma à l'Est ; entre Goma à l'Est et Kisangani au Nord ; entre Kisangani au Nord et Kinshasa à l'Ouest¹⁷.

Pour obtenir les pertes financières de la RDC, nous avons calculé la différence entre les revenus tirés par Gertler de ces divers actifs (prix de revente des actifs, perception de royalties ou autres paiements contractuels) et le prix auquel il les a achetés.

On notera que les contrats miniers et pétroliers de Gertler sont généralement très complexes, sophistiqués et opaques. Parvenir à déterminer le montant déboursé (s'il en est) pour ces actifs et les bénéfices engrangés par Gertler n'est pas chose aisée — et cette tâche est d'autant plus

complexe qu'elle exige de tenir compte des fluctuations des prix des métaux. Lorsque plusieurs chiffres contradictoires étaient disponibles, nous avons utilisé l'option la plus prudente, c'est-à-dire celle qui tendrait à sous-estimer les pertes de l'État.

“Les principaux bénéfices futurs pour **Gertler** proviendront des projets de **Glencore** (1,46 milliard de dollars)”

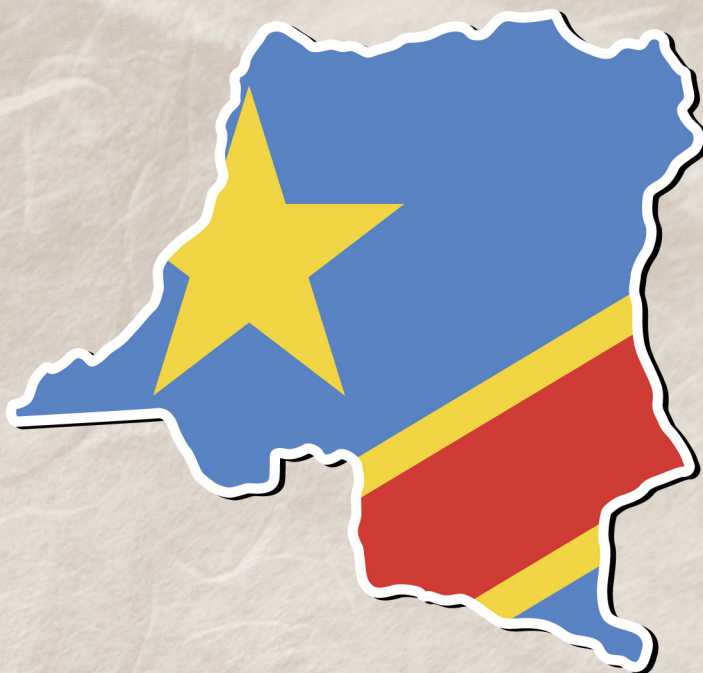
Dans plusieurs cas, nous avons été en mesure de remplacer les estimations commerciales utilisées par l'Africa Progress Panel en 2013 par les sommes réellement empochées par Gertler à la revente de ses principaux actifs en 2017. Par exemple, l'Africa Progress Panel avait estimé la participation de Gertler dans Mutanda Mining et Kansuki à 766.6 millions de dollars alors qu'en réalité, il a revendu ces parts pour au moins 922 millions de dollars. L'Africa Progress Panel aurait donc dans certains cas sous-estimé les bénéfices de Gertler, et non pas l'inverse.

En réponse au rapport de l'APP en 2013, Gertler avait déclaré que les calculs de ses bénéfices n'avaient pas tenu compte des investissements réalisés. Il explique par exemple avoir investi des centaines de millions de dollars dans Mutanda¹⁸. Cependant, la réalité est un peu plus complexe, car selon les clauses du contrat de Mutanda, Gertler n'a pas eu à mobiliser de financements pour le projet (statut de carried partner). Il était « porté » par l'opérateur de la mine, Glencore, à qui il rembourse ses emprunts grâce aux futures recettes de la mine¹⁹. Gertler a hérité de ce privilège directement de la Gécamines en 2011, lorsqu'il a racheté 20 % de la participation de l'entreprise minière d'État²⁰. Il bénéficie de ce même statut sur au moins un autre projet, Metalkol, dans lequel il détient des parts entre 2010 et 2012²¹.

Le 2 avril 2021, *Le Congo n'est pas à vendre* a contacté Dan Gertler afin d'obtenir des commentaires, clarifications et/ou des informations supplémentaires de sa part sur les principales conclusions du présent rapport. Gertler n'a pas répondu à ces demandes.

DAN GERTLER

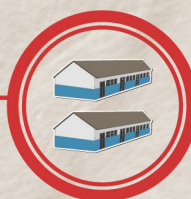
RD CONGO



Avec les **\$ 254 000**
que Dan Gertler gagne

PAR JOUR

le Congo pourrait construire **DEUX**
écoles conformes aux standards



Avec les **\$ 1 778 000**
que Dan Gertler gagne

PAR SEMAINE

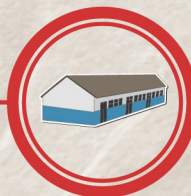
le Congo pourrait acheter **25**
bus pour les transports en commun



Avec les **\$ 7 620 000**
que Dan Gertler gagne

CHAQUE MOIS

le Congo pourrait couvrir **80%**
des frais opérationnels de toutes
ses écoles



Avec les **\$ 92 710 000**
que Dan Gertler gagne

CHAQUE ANNEE

le Congo pourrait tripler son
budget annuel pour l'agriculture



Un déficit supplémentaire estimé à 1,76 milliard de dollars ces 20 prochaines années

Le manque à gagner ne s'arrête pas là. L'homme d'affaires continuera à percevoir des royalties pendant de nombreuses années grâce à des accords opaques contractés entre 2011 et 2017. Les royalties représentent un pourcentage de la production d'un projet minier, et sont généralement versées à l'État ou aux entreprises publiques. Pourtant, dans au moins trois de ses plus gros projets miniers, la Gécamines a transféré ses droits à percevoir des royalties à des sociétés liées à Gertler. C'est notamment le cas dans deux projets de Glencore, KCC et Mutanda, ainsi qu'un projet d'ERG, Metalkol.

Le 22 avril 2021, lors d'échanges écrits entre la coalition *Le Congo n'est pas à vendre* et ERG, ERG a déclaré que, dans le cas des royalties de Metalkol, la Gécamines a décidé de façon indépendante de les céder à une partie tierce, ce à quoi ERG « n'a jamais consenti »²². Glencore a pour sa part refusé de commenter et la Gécamines n'a pas répondu à notre lettre demandant clarification sur le sujet²³.

Cumulés, ces trois projets qui versent des royalties à Gertler pourraient produire plus de 70 000 tonnes de cobalt chaque année à pleine capacité, soit l'équivalent de la moitié de la production mondiale, selon Bloomberg News²⁴.

Faute d'un réexamen et d'une annulation de ces droits, nous estimons que Gertler encaissera au minimum 1,76 milliard de dollars de royalties entre 2021 et 2039. Cela représente en moyenne plus de 254 000 dollars par jour sur les 19 prochaines années. La « valeur actuelle nette » de ces futurs flux monétaires correspond à 711 millions de dollars²⁵. Nos calculs sont détaillés dans deux tableaux en annexe de ce document. Le Annexe 1 présente nos calculs pour l'estimation des pertes minimales de l'État congolais jusqu'à ce jour. Le Annexe 2 détaille nos estimations des futures pertes minimales liées aux royalties tirées de KCC, Mutanda et Metalkol.

L'estimation de ces royalties repose sur les prévisions de production des projets KCC et Mutanda, publiées dans les rapports de Glencore, ainsi que sur des données produites par ERG et l'administration minière congolaise dans le cas de Metalkol²⁶. Les futurs prix du cuivre et du cobalt ont été calculés avec prudence, sur la base de la moyenne du prix le plus bas de chaque année entre 2011 et 2020. Compte tenu de données manquantes, nous avons exclu certains actifs de nos calculs (par exemple les permis pétroliers dans l'Est de la RDC rachetés par Gertler en 2010, alors qu'ils étaient en principe déjà octroyés à d'autres sociétés²⁷).

“ *Le Congo n'est pas à vendre* demande au Président *Félix Tshisekedi* de rompre le silence et de lancer une enquête sur les accords de *Dan Gertler* ”

Les principaux bénéfices à venir pour Gertler devraient provenir des royalties tirées des projets de Glencore (1,46 milliard de dollars). Ce montant paraît exorbitant, mais il ne représente même pas la moitié des trois milliards de dollars de dommages et intérêts réclamés par les représentants de Gertler lors d'un procès en 2018 à l'encontre de Glencore. Ce dernier avait temporairement suspendu le paiement des royalties à la suite des sanctions américaines contre Gertler²⁸.

Les flux de royalties collectés par Gertler sont vertigineux en comparaison avec l'ensemble des revenus miniers de la RDC. Selon nos estimations, l'homme d'affaires pouvait prétendre à un total de 238 millions de dollars entre 2018 et 2020, soit une moyenne de 217 000 dollars par jour. Cet argent aurait permis la construction d'une nouvelle école tous les jours. À titre de comparaison, le revenu moyen par habitant dans les communautés dépendant de l'activité minière dans les régions congolaises riches en cuivre et en cobalt est de 35 dollars par mois, d'après une étude de l'Université de Berkeley²⁹. Cette étude souligne que « les deux tiers des ménages déclarent s'inquiéter de manquer de nourriture ».

La coalition *Le Congo n'est pas à vendre* exhorte le gouvernement congolais à ouvrir une enquête sur les transactions de Gertler, en se penchant en priorité sur les contrats qui continuent de générer des revenus.

\$3,71
MILLIARDS

\$ 1,95 MILLIARD
DÉJÀ PERDUS

\$ 1,76 MILLIARD
À PERDRE À
L'AVENIR



MUTANDA MINING 1 224 M



KCC 1 150 M



METALKOL & COMIDE 622.25 M



MUTANDA MINING 380 M



NESSERGY 149.5 M



METALKOL & COMIDE 299 M



SMKK 60 M



KCC 60 M



SODIFOR/FRONTIER 20 M



ANNEXE 1 : ESTIMATION DES PERTES PASSÉES DE L'ÉTAT CONGOLAIS

Les parts et royalties de Mutanda Mining et Kansuki

Mutanda figure dans le top 3 des plus grosses sociétés minières en RDC pour la majeure partie des dix dernières années³⁰. Avant sa fermeture fin 2019, Mutanda Mining devient même la plus grande mine productrice de cobalt au monde³¹. Ses réserves permettront encore de produire d'importantes quantités de cuivre et de cobalt pendant plus de 10 ans.

En mars 2011, la Gécamines revend sa participation dans Mutanda (20 %) et Kansuki (25 %) à Rowny et Biko³², deux sociétés offshores de Gertler. Cette transaction inclut également les droits aux royalties, « pas de porte » (primes de signature) et dividendes du projet³³.

En juillet 2013, Mutanda et Kansuki fusionnent pour devenir Mutanda Mining. Gertler détient alors 31 % de participation dans cette nouvelle entité³⁴. Il revend ses parts et le droit de collecte des dividendes à Glencore en février 2017. Néanmoins, il conserve jusqu'à ce jour le droit de collecter les royalties tirées du projet³⁵.

Le 30 novembre 2019, la production de Mutanda est mise à l'arrêt. D'après Glencore, cette fermeture est nécessaire pour des raisons d'entretien et de maintenance. L'entreprise indique alors que la suspension de l'exploitation durera deux ans³⁶. Par prudence, nos calculs comptent trois années d'inactivité plutôt que deux.

ACTIFS ET DESCRIPTION	MONTANT VERSÉ PAR LES SOCIÉTÉS DE GERTLER À LA RDC/ENTREPRISES D'ÉTAT POUR L'ACHAT DES ACTIFS (EN US \$)	MONTANTS TIRÉS DES ACTIFS PAR GERTLER (EN US \$)	ESTIMATION DES PERTES POUR LA RDC/ENTREPRISES D'ÉTAT
Participation dans MUTANDA et KANSUKI Mars 2011 – Février 2017	189 millions D'après les états financiers de la Gécamines, l'entreprise d'État a revendu sa participation pour 189 millions de dollars ³⁷ .	922 millions 13 février 2017 : Gertler revend ses parts à Glencore pour (au moins) ³⁸ 922 millions de dollars ³⁹ .	733 millions
Royalties de MUTANDA Mars 2011 – Décembre 2020	0 Les royalties sont comprises dans le prix d'achat des parts dans Mutanda et Kansuki. Entre 2011 et 2016, le taux des royalties s'élève à 2,5 % des revenus bruts ⁴⁰ . Ce taux est revu à la baisse (2,43 %) après le rachat des parts par Glencore le 13 février 2017. Cela signifie qu' aucun montant distinct n'a été déboursé spécifiquement pour les royalties.	302 millions Gertler perçoit toujours les royalties du projet, et ce, aussi longtemps que Mutanda Mining sera en production. Entre mars 2011 et décembre 2020, Gertler a pu prétendre à un minimum de 302 millions de dollars ⁴¹ .	302 millions

Les royalties de Kamoto Copper Company

Kamoto Copper Company (KCC) rachète les principaux sites miniers exploités par la Gécamines à Kolwezi dans les années 1970 et 1980 et fait partie des plus gros producteurs congolais de cuivre et de cobalt des 15 dernières années — se hissant même à la première place en 2020⁴². Depuis 2009 et la « revisitation » des contrats miniers congolais, la Gécamines a le droit de collecter des royalties correspondant à 2,5 % des ventes nettes de cuivre et de cobalt de KCC⁴³.

Néanmoins, Gertler collecte secrètement ces royalties à la place de la Gécamines à partir du premier semestre 2013⁴⁴. Cette substitution est initialement justifiée par le remboursement d'une série de prêts complexes consentis par les sociétés de Gertler à la Gécamines entre décembre 2012 et janvier 2015. Nous n'avons donc pas pris en compte le remboursement de ces prêts dans le calcul des pertes de la RDC.

Pourtant, la société de Gertler Africa Horizons Investment Limited (AHIL) conserve les droits aux royalties même après le remboursement effectif des sommes prêtées⁴⁵. Aucun des contrats accessibles au public ne mentionne un paiement quelconque de Gertler en vue d'acquiescer les droits aux royalties de KCC. Les avocats de Gertler ont déclaré à Bloomberg News que leur client avait déboursé 150 millions de dollars en échange de ces droits, prétendument en déduisant ce montant des dettes contractées par la Gécamines⁴⁶. Il existe cependant des raisons de douter du décaissement de cette somme⁴⁷. Si les 150 millions de dollars avaient été déduits des dettes restantes à l'époque de l'accord, en mai 2013, la Gécamines aurait honoré ses derniers remboursements en 2014, et aurait donc récupéré ses droits aux royalties⁴⁸. Au lieu de cela, Gertler a conservé les royalties en dépit du remboursement intégral des dettes.

Bien que les détails restent contestés, des documents consultés par *Le Congo n'est pas à vendre* confirment que l'ensemble des parties à la transaction reconnaît le remboursement complet des dettes par la Gécamines au 27 octobre 2015 au plus tard. Après avoir définitivement racheté les droits aux royalties en janvier 2015, KCC octroie deux avances sur les royalties à AHIL en mars et en juillet 2015 pour un total de 54,7 millions de dollars⁴⁹. Cette somme est utilisée pour solder les dettes contractées par la Gécamines auprès de Gertler. Nous avons ainsi déduit le total de ces avances des royalties dues à AHIL après octobre 2015, étant donné que ces fonds ont servi à rembourser l'emprunt de la Gécamines.

Une fois ces avances sur les royalties compensées (courant 2019, selon nos estimations), le paiement des royalties à Gertler est censé correspondre à ses gains nets⁵⁰.

ACTIFS ET DESCRIPTION	MONTANT VERSÉ PAR LES SOCIÉTÉS DE GERTLER À LA RDC/ENTREPRISES D'ÉTAT POUR L'ACHAT DES ACTIFS (EN US \$)	MONTANTS TIRÉS DES ACTIFS PAR GERTLER (EN US\$)	ESTIMATION DES PERTES POUR LA RDC/ ENTREPRISES D'ÉTAT
KAMOTO COPPER COMPANY (KCC) 27 October 2015 - Décembre 2020	0 La Gécamines octroie tout d'abord les royalties de KCC à une société détenue par Gertler en 2013 afin de rembourser un emprunt contracté auprès d'une autre société liée à l'homme d'affaires. Une série complexe de nouveaux emprunts et remboursements s'ensuivent pendant les trois années suivantes. Selon une approche des plus prudentes, nous estimons que les emprunts ont été complètement remboursés en octobre 2015, et que les avances sur royalties versées par KCC pour rembourser ces emprunts ont été intégralement amorties en 2019 ⁵¹ .	59.73 millions Un minimum de 114.4 millions de dollars a été encaissé depuis le 27 octobre 2015. De cette somme, nous avons soustrait 54.7 millions d'avance sur les royalties, étant donné que cet argent a été utilisé pour rembourser des emprunts contractés par la Gécamines ⁵² .	59.73 millions

Les parts dans SMKK

Jusqu'au début de l'année 2010, la Gécamines détient 50 % de la Société Minière de Kabolela et Kipese. En février de la même année, elle revend sa participation à une société liée à Gertler. Cette dernière revend à son tour ses parts dans SMKK quelques mois plus tard pour un montant cinq fois supérieur.

ACTIFS ET DESCRIPTION	MONTANT VERSÉ PAR LES SOCIÉTÉS DE GERTLER À LA RDC/ENTREPRISES D'ÉTAT POUR L'ACHAT DES ACTIFS (EN US \$)	MONTANTS TIRÉS DES ACTIFS PAR GERTLER (EN US \$)	ESTIMATION DES PERTES POUR LA RDC/ENTREPRISES D'ÉTAT
50% de participation dans la SOCIÉTÉ MINIÈRE DE KABOLELA ET DE KIPESE (cuivre/cobalt)	15 millions En février 2020, la Gécamines vend ses 50 % de participation à Emerald Star, détenue par Gertler, pour 15 millions de dollars ⁵³ .	75 millions Quelques mois plus tard, en juin 2020, Gertler revend ces 50 % de participation à ENRC pour 75 millions de dollars ⁵⁴ .	60 millions

Les parts dans Metalkol et Comide

Entre 2002 et 2011, la Gécamines revend en plusieurs fois l'intégralité de ses parts dans une société nommée Comide. Tout d'abord, 80 % de Comide (finalement rabaissés à 75 %) sont revendus entre 2002 et 2006 et tombent entre les mains d'une société liée à Gertler. Certains éléments laissent à penser qu'un pas de porte de 3,5 millions de dollars aurait été versé. Les 25 % restants sont transférés à une autre société de Gertler en juin 2011, sans coût direct supporté par cette dernière. La Gécamines revend également une participation majoritaire dans Metalkol pour 60 millions de dollars de pas de porte à un groupement de sociétés connu sous le nom de Highwind Group — une fois encore affilié à Gertler.

Le milliardaire revend ensuite l'ensemble de ses parts dans Comide et Metalkol à ENRC en deux temps, en 2010⁵⁵ et 2012⁵⁶ pour 685.75 millions de dollars.

ACTIFS ET DESCRIPTION	MONTANT VERSÉ PAR LES SOCIÉTÉS DE GERTLER À LA RDC/ENTREPRISES D'ÉTAT POUR L'ACHAT DES ACTIFS (EN US \$)	MONTANTS TIRÉS DES ACTIFS PAR GERTLER (EN US \$)	ESTIMATION DES PERTES POUR LA RDC/ENTREPRISES D'ÉTAT
COMIDE et 70% de METALKOL (cuivre/cobalt)	63.5 millions Gertler débourse un total de 63.5 millions de dollars pour acquérir ses parts dans Comide et Metalkol entre 2002 et 2011 ⁵⁷ .	685.75 millions Comide et Metalkol sont ensuite revendues en deux étapes, le 20 août 2010 et le 28 décembre 2012, pour un total de 685.75 millions de dollars ⁵⁸ .	622.25 millions

Le permis minier de Sodifor

En 2010, l'entreprise publique Sodimico récupère les permis des mines de cuivre à Sakania, située à la pointe Sud du Katanga, suite à un différend avec First Quantum Minerals. Le permis de la mine Frontier fait partie de ce lot. En juin 2010, Sodimico revend 70 % de participation dans la nouvelle joint-venture titulaire des permis à Fortune Ahead, une société liée à Gertler⁵⁹. En mars 2011, deux autres sociétés en lien avec Gertler mettent la main sur les 30 % restants⁶⁰. Suite à ces transactions, la RDC rachète puis revend le permis de Frontier à ENRC (voir colonne du tableau suivant). Nous ignorons comment les sociétés de Gertler ont utilisé les autres permis, parmi lesquels celui de la mine de Lonshi. Par conséquent, nous n'avons intégré aucun autre bénéfice potentiellement tiré de l'hypothétique revente des autres permis — d'autant plus que le permis de Lonshi, le plus profitable d'entre eux, semble avoir expiré⁶¹.

ACTIFS ET DESCRIPTION	MONTANT VERSÉ PAR LES SOCIÉTÉS DE GERTLER À LA RDC/ENTREPRISES D'ÉTAT POUR L'ACHAT DES ACTIFS (EN US \$)	MONTANTS TIRÉS DES ACTIFS PAR GERTLER (EN US \$)	ESTIMATION DES PERTES POUR LA RDC/ENTREPRISES D'ÉTAT
Vente du permis minier de FRONTIER	60 millions Sodimico vend 70 % de ses parts dans la joint-venture le 10 juin 2010 pour 30 millions de dollars ⁶² . Elle revend les 30 % restants pour 30 millions supplémentaires le 28 mars 2011 ⁶³ . Total: 60 millions .	80 millions En 2012, Gertler revend au gouvernement le seul permis minier de Frontier pour 80 millions de dollars ⁶⁴ .	20 millions ⁶⁵ L'État perd au minimum 20 millions de dollars suite à la vente de Sodifor à des sociétés <i>offshore</i> puis à son rachat ⁶⁶ .

Le bloc pétrolier de Nesserger

ACTIFS ET DESCRIPTION	MONTANT VERSÉ PAR LES SOCIÉTÉS DE GERTLER À LA RDC/ENTREPRISES D'ÉTAT POUR L'ACHAT DES ACTIFS (EN US \$)	MONTANTS TIRÉS DES ACTIFS PAR GERTLER (EN US \$)	ESTIMATION DES PERTES POUR LA RDC/ENTREPRISES D'ÉTAT
Vente par la RDC d'un bloc pétrolier contesté à NESSERGY, puis rachat ultérieur	0.5 millions En 2006, une société de Gertler, Nesserger Limited, verse 500 000 dollars au gouvernement congolais en échange des droits sur un bloc pétrolier offshore dans des eaux territoriales contestées ⁶⁷ . Le marché ne fait l'objet d'aucun appel d'offres ⁶⁸ .	150 millions En 2013, Nesserger revend le bloc à l'État pour 150 millions de dollars, soit 300 fois son prix d'achat ⁶⁹ . Il n'existe aucune preuve de forage réalisé par les sociétés de Gertler ⁷⁰ . Son porte-parole évoque uniquement des coûts additionnels découlant de taxes et de contributions à la formation et aux « travaux miniers et pétroliers nationaux » ⁷¹ .	149.5 millions

ANNEXE 2 : ESTIMATION DES PERTES À VENIR MINIMALES POUR LA RDC

Les futurs versements de royalties de Mutanda Mining

Comme expliqué dans le Tableau 1, Gertler acquiert ces droits en rachetant les 20 % de participation de la Gécamines dans Mutanda en mars 2011. Il conserve ces droits malgré le rachat de ses parts par Glencore en février 2017.

Glencore, société-mère de Mutanda, déclare fin 2017 que la durée de vie de la mine est « supérieure à 15 ans »⁷². Mutanda est fermée fin 2019 pour une période d'au moins deux ans ; nos calculs ne tiennent donc pas compte de ces années d'inactivité et considèrent que ces deux ans sans production seront compensés dans les années à venir.

FLUX ET DESCRIPTION DES ROYALTIES	DÉTAILS SUR LE CALCUL	PERTES MINIMALES DE LA RDC
Royalties à venir tirées de MUTANDA	■ Durée de vie estimée : de 2022 à 2034, sur la base des déclarations de Glencore. ■ Production de cuivre estimée : 100 000 tonnes, selon les prévisions de Glencore⁷³. ■ Production de cobalt estimée : au moins 23 000 tonnes par an, selon le rapport cuivre/cobalt de Mutanda en 2019⁷⁴. ■ Prévisions prudentes des prix : US\$ 5 724/tonne pour le cuivre, US\$ 23 370/tonne de cobalt⁷⁵.	379.7 millions Valeur actuelle nette des pertes à venir : 174.6 millions⁷⁶.

Les futurs versements de royalties de Kamoto Copper Company

Conformément à l'accord passé entre Glencore et la société holding de Gertler après l'imposition des sanctions américaines contre Gertler, KCC continuera à lui verser des royalties à hauteur de 2,5 % du chiffre d'affaires net⁷⁷.

FLUX ET DESCRIPTION DES ROYALTIES	DÉTAILS SUR LE CALCUL	PERTES MINIMALES DE LA RDC
Royalties à venir tirées de KCC	■ Durée de vie estimée : de 2021 à au moins 2039, sur la base des déclarations de Glencore⁷⁸. ■ Production estimée en 2021 : identique à celle de 2020 (270.000 tonnes de cuivre, 25 000 tonnes de cobalt)⁷⁹. ■ Production estimée entre 2022 et 2039 : 300 000 tonnes de cuivre et 30 000 tonnes de cobalt, selon les déclarations de la société-mère de KCC, Katanga Mining⁸⁰. ■ Nous appliquons ici les mêmes prix que ceux utilisés pour les futures royalties de Mutanda.	1,085 milliard⁸¹ Valeur actuelle nette des pertes à venir : 381 millions.

Les futurs versements de royalties de Metalkol

En octobre 2020, l'entreprise d'État Gécamines publie un contrat attestant de la revente en juin 2017 de ses droits aux royalties de Metalkol à Multree, une société appartenant à Gertler, pour 55 millions de dollars⁸². Gertler peut ainsi prétendre à 2,5 % du chiffre d'affaires net de la mine⁸³.

FLUX ET DESCRIPTION DES ROYALTIES	DÉTAILS SUR LE CALCUL	PERTES MINIMALES DE LA RDC
Royalties à venir tirées de METALKOL	Nous estimons que le montant total des royalties perçues par Gertler s'élève au moins à 353.97 millions de dollars, desquels nous avons déduit le prix d'achat de 55 millions pour obtenir cette estimation des pertes totales pour la RDC. ■ Durée de vie estimée de la mine : 14 ans, du dernier trimestre 2018 à 2033, d'après les déclarations de la société-mère ERG⁸⁴. ■ Production estimée en 2019 : 51 000 tonnes de cuivre et 6 700 tonnes de cobalt⁸⁵. ■ Production estimée en 2020-2021 : Capacité de Metalkol en « phase 1 » : 77 000 tonnes de cuivre et 14 000 tonnes de cobalt⁸⁶. ■ Production estimée entre 2022 et 2033 : Capacité de Metalkol en « phase 2 » : 105 000 tonnes de cuivre et 20 000 tonnes de cobalt⁸⁷. ■ Nous appliquons ici les mêmes prix que ceux utilisés pour les futures royalties de Mutanda.	298.97 millions Valeur actuelle nette des pertes à venir : 155.9 millions⁸⁸.

RÉFÉRENCES

1. Initiative de Transparence dans les Industries Extractives RDC, « Overview », <<https://eiti.org/democratic-republic-of-congo>>.
2. L'industrie minière a rapporté 1,68 milliard et 1,57 milliard de dollars de recettes en 2017 et 2018, respectivement. Voir ITIE RDC, « Rapport initial 2017 » (octobre 2019) 14. <<https://drive.google.com/file/d/19w5rrGDzJMvC7VxHlwzTu5Abi69ZH2j6/view>> et <<https://deske-co.com/rdc-le-secteur-minier-apporte-157-milliards-de-dollars-americains-au-budget-de-letat-en-2018#:~:text=Le%20secteur%20minier%20a%20g%C3%A9n%C3%A9r%C3%A9,hausse%20de%209%2C%201%25>>.
3. Groupe d'étude sur le Congo, « Les richesses du président : L'entreprise familiale des Kabila » (20 juillet 2017) <<http://congoreserchgroup.org/richeesses-du-president/?lang=fr>> ; voir également Forbes, « Dan Gertler, Real Time Net Worth » (valeur nette estimée à 1,2 milliard lors de la consultation de l'article), <<https://www.forbes.com/profile/dan-gertler/?sh=3911454e348d>>.
4. Département du Trésor des États-Unis, « Les Etats-Unis sanctionnent les auteurs de violations des droits de l'homme et les acteurs corrompus dans le monde entier » (21 décembre 2017) <<https://home.treasury.gov/news/pressreleases/sm0243>>.
5. Voir Congo n'est pas à vendre, « YaBiso : le parapluie de Dan Gertler » (22 avril 2021) <<https://corruptiontue.org/dossiers/dossier-ya-biso-dan-gertler-s-lifeline>>. Le 2 avril 2021, CNPAV a contacté Dan Gertler par l'intermédiaire de Powerscourt, son agence de relations publiques, lui demandant de commenter les conclusions du rapport. Nous n'avons pas reçu de réponse.
6. Département d'Etat des États-Unis, « Revocation of License Granted for Dan Gertler » (8 mars 2021) <<https://www.state.gov/revocation-of-license-granted-for-dan-gertler/>>.
7. Conseil de sécurité de l'ONU, « Rapport du Groupe d'experts sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres richesses de la République démocratique du Congo » Rapport de l'ONU S/2003/357 (12 avril 2001) <<https://undocs.org/fr/S/2003/1027>>.
8. Africa Progress Panel, « Equity in Extractives - Stewarding Africa's natural resources for all » Rapport de l'Africa Progress 2013 (2013) 101 <<https://reliefweb.int/report/world/africa-progress-report-2013-equity-extractives-stewarding-africa-s-natural-resources>> (« Equity in Extractives »).
9. Réponse de Fleurette au rapport de 2013 de l'Africa Progress Panel, 1 (document disponible auprès de la coalition Le Congo n'est pas à vendre).
10. Gécamines, « La vérité sur les mensonges des ONG en République démocratique du Congo » (novembre 2018) 22 <https://www.gecamines.cd/rapport_fr.pdf>.
11. Voir le dernier indice de développement humain de l'ONU (2019) <<http://hdr.undp.org/en/countries/profiles/COD#>>.
12. En 2015, le ministre de l'Éducation, en collaboration avec le Bureau central de coordination du ministère des Finances de la RDC (BCE-CO) a construit six complexes scolaires comprenant six salles de classe, un bâtiment administratif et un bloc sanitaire (conformément aux normes de l'État congolais) pour un montant de 1 107 523 dollars. Le coût moyen d'un complexe scolaire est d'environ 184 500 dollars. Voir : ISCO, « PRRIS : Projet de Reconstruction/Réhabilitation des Infrastructures scolaires à travers les 11 Provinces de la RD Congo » (2016) <<https://isco-sc.it/internazionale/2016/04/10/prris-projet-de-reconstructionrehabilitation-des-infrastructures-scolaires-a-travers-les-11-provinces-de-la-rd-congo/>>.
13. Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel « EPSP », Projet d'Appui au Redressement du Secteur de l'Education PARSE (Unité de Coordination et de Gestion du Projet), « Enquête de suivi des dépenses publiques à destination (ESDD) dans le secteur de l'éducation en RDC » (2012) 23 <<https://etico.iiep.unesco.org/sites/default/files/ETICO000544.pdf>>.
14. D'après une étude menée par le ministère de la Santé, le coût d'un Centre de santé comprenant un centre de test VIH est de 9,13 dollars/personne/an. Voir : République Démocratique du Congo, Ministère de la Santé Publique, Secrétariat Général, « Plan National de Développement Sanitaire PNDS 2011-2015 » (mars 2010) 47 <[Microsoft Word - PNDS 2011-2015-KNT.doc \(who.int\)](#)>.
15. Selon les données du Road Costs Knowledge System (ROCKS) de la Banque mondiale, la construction de nouvelles routes goudronnées s'élève en moyenne à 220 000 dollars/km en Afrique sub-saharienne. Voir E. Bosio, J. Arlet, A.A. Nogues Comas and N.A. Leger, « Road Costs Knowledge Systems – Update » (1er juin 2018) <<https://www.doingbusiness.org/en/reports/thematic-reports/road-costs-knowledge-system>>. Ces chiffres correspondent à la fourchette de prix indiquée par le Groupe de la Banque africaine de développement dans son étude « Study on Road Infrastructure Costs: Analysis of Unit Costs and Cost Overruns of Road Infrastructure Projects in Africa » (mai 2014) <<https://www.afdb.org/fr/documents/document/study-on-road-infrastructure-costs-analysis-of-unit-costs-and-cost-overruns-of-road-infrastructure-projects-in-africa-48695>>.
16. Ministère des Infrastructures, « Situation des infrastructures routières en République Démocratique du Congo » <<https://www.celluleinfra.org/index.php/le-ministere/situation-des-infrastructures-en-rdc>>.

17. Kinshasa – Lubumbashi : ~ 2 300 km ; Lubumbashi – Goma : ~1 600 km ; Goma – Kisangani : ~675 km ; Kisangani – Kinshasa (via Tshikapa) : ~2 300 km, soit un total de 6 875 km. Étant donné qu'une portion de la route Kisangani-Kinshasa chevauche la route Kinshasa-Lubumbashi, le nombre de kilomètres est plutôt autour de 6 000 km.
18. Groupe Fleurette, « Sale of Stake in Mutanda to Glencore » (13 février 2017) <<https://www.prnewswire.com/news-releases/fleurette-group---sale-of-stake-in-mutanda-to-glencore-613602093.html>>.
19. Contrat de création de société N°474/10300/SG/GC/2001 du 16 mai 2001, Avenant N°3, Mutanda Mining Sprl, (6 janvier 2009) 5.
20. Contrat de cession des parts sociales entre La Générale des Carrières et des Mines Sarl et Rowny Assets Limited, N° 1229/19218/SG/GC/2011 (28 mars 2011) 3.
21. Global Witness, « Memo to ENRC shareholders – ENRC must address corruption concerns in Congo and publish findings » (12 juin 2012) 5 <https://www.globalwitness.org/documents/10871/global%20witness%20memo%20to%20enrc%20shareholders%2012.6.12_1.pdf> (« Note aux actionnaires d'ENRC »). Dans la transcription d'une conférence téléphonique en présence d'analystes ayant eu lieu le 5 janvier 2012, le PDG d'ENRC Felix Vulis a confirmé que sa société allait financer l'intégralité des coûts de développement de Metalkol.
22. Echange de communication électronique entre CNPAV et Katrina White, Directrice de la Conformité Internationale, ERG, 22 avril 2021 (document disponible auprès de la coalition Le Congo n'est pas à vendre).
23. CNPAV a contacté la Gécamines le 2 avril 2021 afin d'obtenir des commentaires et/ou des clarifications. La Gécamines n'a pas répondu.
24. M. Kavanagh and W. Clowes, « Billionaire Gertler Buys Royalty Rights in Congo Cobalt Project » Bloomberg News (16 novembre 2020) <<https://www.bloomberg.com/news/articles/2020-11-16/gertler-bought-gecamines-royalties-in-erg-congo-cobalt-project#:~:text=A%20company%20controlled%20by%20Israeli,the%20world's%20largest%20cobalt%20projects>> (« Le milliardaire Gertler rachète les droits de redevance »).
25. La valeur nette actuelle implique l'utilisation d'un « taux d'actualisation » pour réduire progressivement la valeur des futures royalties par rapport à un pourcentage fixe afin de tenir compte de l'inflation et du degré d'incertitude croissant concernant la perception de ces royalties à mesure que l'on avance dans le futur. Le taux d'actualisation utilisé dans ce cas est celui utilisé par Glencore pour ses projets en RDC, soit 13,5 %. Voir également plus bas.
26. Toutes les sources sont référencées dans les tableaux ci-dessous.
27. Fleurette Group, « Overview - 85% ownership of one of Africa's most exciting concessions » <<https://www.fleurettegroup.com/business-projects/oil-gas/>> (consulté le 20 octobre 2020).
28. H. Sanderson and N. Hume, « Gertler seeks \$3bn damages from former partner Glencore » Financial Times (27 avril 2018) <<https://www.ft.com/content/a29b7ce6-4a39-11e8-8ae9-4b5ddcca99b3>>.
29. B. Faber, B. Krause, R. Sánchez de la Sierra, « Artisanal Mining, Livelihoods, and Child Labor in the Cobalt Supply Chain of the Democratic Republic of Congo » UC Berkeley CEGA White Paper (2017) 7 <<https://escholarship.org/uc/item/17m9g4wm>>.
30. Voir les statistiques sur la production et les royalties produites par la Division des mines du Katanga, du Haut-Katanga et du Lualaba pour la période 2011-2020, disponible sur <www.congomines.org>.
31. Voir la Division des mines du Lualaba, Statistiques des Exportations, Transferts, et intersites des produits miniers marchands au cours de l'année 2019.
32. Contrat de Cession des parts de la Gécamines dans Mutanda Mining (28 mars 2011) (« Contrat de cession »). Sur les liens entre Gertler et les sociétés Rowny et Biko, voir également : Global Witness, « Secrecy surrounding Glencore's business deals in the Democratic Republic of Congo – Risks Exposing Shareholders to Corrupt Practices » (9 mai 2012) <https://www.globalwitness.org/documents/17969/DRC-GW_secret_sales_memo_May_9_2012_ENG.pdf>.
33. Contrat de création de société N°474/10300/SG/GC/2001 du 16 mai 2001, Avenant N°3, Mutanda Mining Sprl (6 janvier 2009) 17, art. 12/5. Le contrat de vente datant du 28 mars 2011 (portant sur une transaction entre la Gécamines et Rowny, une société de Gertler) indique que Rowny a racheté les parts et l'ensemble des droits liés, dont les droits aux royalties. Voir Contrat de cession (N°30) 3.
34. Glencore XStrata, « 2013 Half-Year Production Report for the six months from 1 January to 30 June 2013 » (14 août 2013) 9 <https://www.rns-pdf.londonstockexchange.com/rns/6239L_1-2013-8-13.pdf>.
35. À l'époque du rachat, Glencore n'avait pas annoncé que Gertler pouvait prétendre aux royalties (Glencore, « Glencore purchases stakes in Mutanda and Katanga » (13 février 2017) <<https://www.glencore.com/media-and-insights/news/glencore-purchases-stakes-in-mutanda-and-katanga#:~:text=Glencore%20has%20today%20purchased%20from,the%20E2%80%9CKatanga%20shares%20E2%80%9D>>. Ce-

tte annonce a lieu le 15 juin 2018 dans un communiqué de presse. Dans ce dernier, Glencore informe de la légère baisse du taux des royalties, passant de 2,5 % à environ 2,43 % du chiffre d'affaires brut.

36. Glencore, « 2019 Half-Year Report » (7 août 2019) 34, <<https://www.glencore.com/media-and-insights/news/2019-Half-Year-Report-release>> ; Reuters, « Glencore's Mutanda mine in Congo shuts down a month early » (26 novembre 2019) <<https://www.reuters.com/article/glencore-congo-idUSL8N2863D5>>.
37. Gécamines, « La vérité sur les mensonges des ONG » (n.10) 23. Le contrat de vente fait état d'un prix inférieur : 120 millions de dollars pour Mutanda et 17 millions pour Kansuki. Voir « Contrat de Cession » (n. 30) 6 ; Contrat de Cession des parts de la Gécamines dans Kansuki SPRL (28 mars 2011) 6. Le groupe Fleurette de Gertler affirme avoir déboursé 220 millions de dollars, y compris une dette de 31,4 millions de dollars contractée par la Gécamines auprès de Samref/Mutanda. Voir : Fleurette Properties Limited, « Fleurette and Glencore Complete Merger of Mutanda and Kansuki Mining Operations » prnewswire (25 juillet 2013) <<https://www.prnewswire.com/news-releases/fleurette-and-glencore-complete-merger-of-mutanda-and-kansuki-mining-operations-216882021.html>>. Nous utilisons les chiffres de la Gécamines, qui font autorité.
38. Notons que le communiqué de presse de Glencore reste ambigu sur le prix de vente, qui serait en fait 130 millions de dollars plus élevé. Le communiqué de presse du 13 février 2017 indique que « en plus [du rachat des parts], Glencore a également racheté des prêts d'associés contractés par Mutanda Mining Sarl auprès du groupe Fleurette d'une valeur de 130 millions de dollars ». Nous ne sommes pas parvenus à déterminer si ces 130 millions de dollars devaient s'ajouter aux 922 millions, ou s'ils en font déjà partie. Glencore a refusé de clarifier cette ambiguïté. Par précaution, nous nous basons sur le prix de vente le plus bas.
39. Glencore, « Glencore purchases stakes in Mutanda and Katanga » (n.33).
40. Contrat de création de société N°474/10300/SG/GC/2001 du 16 mai 2001, Avenant no3, Mutanda Mining Sprl (6 janvier 2009) 17, art. 12(5).
41. Total des royalties perçues par Gertler (2011-2020) : 302 327 546,65 dollars. Le calcul des royalties requiert des données sur le chiffre d'affaires, une estimation des frais déductibles (le cas échéant) ainsi que des données sur le prix des métaux. Le chiffre d'affaires pour 2011 repose sur le rapport annuel de Glencore multiplié par 0,76 (car Gertler n'a pu prétendre aux royalties qu'à partir du 28 mars 2011). Voir : Glencore, « Production Report for the 12 months ended 31 December 2012 » (12 février 2013) 2 <<https://www.glencore.com/dam/jcr:6cecd234-a237-4dbf-a67b-269fa197c263/GLEN-Production-report-2012.pdf>>. Les chiffres d'affaires pour la période 2012-2015 sont tirés des rapports ITIE-RDC (voir Rapport de conciliation ITIE RDC exercice 2012 (décembre 2014) 177; Rapport ITIE - RDC 2013 (juillet 2015) 212; Rapport ITIE - RDC 2014 (décembre 2015) 150; Rapport ITIE - RDC 2015 (décembre 2017) 153). Faute de données équivalentes de l'ITIE pour la période 2016-2019, nos calculs du chiffre d'affaires brut reposent sur les données tirées des rapports de production annuelle de Glencore (voir : Glencore, « Preliminary Results 2017 » (21 février 2018) 125; Glencore, « Production Report for the 12 months ended 31 December 2017 » (1er février 2018) 11; Glencore, « Full Year 2018 Production Report » (1er février 2019) 10; Glencore, « Full Year 2019 Production Report » (4 février 2020) 11). Pour les prix, consultez le site internet du London Metals Exchange : pour le cuivre, voir <<https://www.lme.com/Metals/Non-ferrous/Copper#tabIndex=2> et pour le cobalt>, voir <<https://www.lme.com/Metals/Minor-metals/Cobalt#tabIndex=2>>.
42. Voir les statistiques de la Division des Mines du Lualaba, disponibles sur <www.congomines.org>.
43. Convention KCC (Gécamines – KFL – Global Enterprises Corporate) (2009) art. 6(10) <<https://congomines.org/reports/626-convention-kcc-gecamines-kfl-global-enterprises-corporate-2009>>.
44. Registres de dette, selon la Gécamines et AHIL (document disponible auprès de la coalition CNPAV) (ci-après, « Registres de dette Gécamines-AHIL »)
45. Accord Tripartite sur les Royalties entre la Générale des Carrières et des Mines, Africa Horizons Investment Limited et Kamoto Copper Company SA du 22 janvier 2015.
46. W. Clowes, F. Wild and M. Kavanagh, « Sanctioned Israeli Billionaire to Gain From Elon Musk Cobalt Deal » Bloomberg (24 juillet 2020) <<https://www.bloomberg.com/news/features/2020-07-22/tesla-congo-cobalt-deal-means-millions-for-sanctioned-dan-gertler#:~:text=Sanctioned%20Israeli%20Billionaire%20to%20Gain,metal%20for%20batteries%20from%20Glencore>>.
47. Les registres de dette de la Gécamines-AHIL consultés par Le Congo n'est pas à vendre font état d'une transaction s'élevant à 150 millions de dollars conclue en mai 2013. À ce jour, la copie de ce contrat n'a pas été publiée. Néanmoins, ces documents ne confirment aucunement que la somme de 150 millions de dollars a bien été déduite des dettes restantes de la Gécamines envers Gertler à la date de cet accord.
48. D'après les registres de dette de la Gécamines-AHIL consultés par CNPAV, l'accord de prêt entre AHIL et la Gécamines permettait à l'entreprise d'État de racheter la dette de KCC (c'est à dire les droits aux royalties et aux primes de signature). En mai 2014, un nouveau contrat va à l'encontre du premier accord, stipulant que Fleurette ne restituerait ces droits uniquement lorsque la dette de la Gécamines serait entièrement remboursée (à cette époque, la Gécamines doit encore s'acquitter de 188 millions de dollars). En d'autres termes, si la dette n'est pas remboursée, AHIL conserve les droits. Cette interprétation est confirmée par un autre protocole d'entente passé le 24 décembre 2014 selon lequel la Gécamines doit rembourser la totalité de ses dettes avant le 2 février 2015 si elle souhaite récupérer ses droits aux royalties et aux primes de signature. Le 22 janvier 2015, la Gécamines n'ayant toujours pas soldé la totalité de sa dette en cours, elle cède l'ensemble de ses droits à AHIL de façon permanente.

49. Registres de dette de la Gécamines-AHIL consultés par Le Congo n'est pas à vendre.
50. Registres de dette de la Gécamines-AHIL consultés par Le Congo n'est pas à vendre.
51. Pour de plus amples explications sur le choix de CNPAV d'utiliser cette date comme point de départ des gains nets encaissés par les sociétés de Gertler, voir les notes ci-dessus.
52. Les royalties représentent 2,5 % du chiffre d'affaires net. Les royalties pour la période 2017-2019 s'élèvent à 70 931 830,04 dollars. Nos calculs pour cette période reposent sur la production annuelle de cuivre et de cobalt de KCC, telle que publiée dans les rapports de production annuelle de Glencore, ainsi que sur le prix moyen annuel le plus bas pour les matières premières sur la Bourse des métaux de Londres. Ces données nous ont permis d'estimer un chiffre d'affaires brut minimum, que nous avons converti en chiffre d'affaires net en déduisant 9,5 % sur les coûts applicables, d'après une analyse de KCC menée par Golder Associates en 2011 (voir: Golder Associates, « Mineral Expert's Report: Kamoto Copper Company (KCC) » (4 mai 2011) 152, <https://www1.hkexnews.hk/listedco/listconews/sehk/2011/0513/00805_1074520/ewpglencore-20110511-42.pdf>. Les royalties pour l'année 2020 s'élèvent à 43 498 629,72 dollars. Nous avons utilisé les chiffres des prévisions de production (« production guidance ») du 1er trimestre 2020 du rapport de Katanga Mining : 270 000 tonnes de cuivre et 29 000 tonnes de cobalt, revus à la baisse à 26 000 tonnes suite à la publication d'un rapport de Reuters (voir : Reuters, « Glencore says Kamoto Copper Company ramping up to full production » (22 septembre 2020) <<https://www.reuters.com/article/glencore-congo/glencore-says-kamoto-copper-company-ramping-up-to-full-production-idUSL5N2GJ5PO>>. Le total net des royalties de KCC versées à Gertler entre le 27 octobre 2015 et la fin 2020 se chiffre à 114 096 435,51 dollars. Nous avons ensuite déduit 54,7 millions de dollars de cette somme, correspondant aux avances sur les royalties perçues par Gertler en 2015 (utilisées pour rembourser l'emprunt de la Gécamines). Contrat de cession des parts entre la Générale des Carrières et des Mines et Emerald Stars Enterprises Limited, N° 1053/20519/SG/GC/2010, (1 February 2010) 6.
53. Contrat de cession des parts entre la Générale des Carrières et des Mines et Emerald Stars Enterprises Limited, no 1053/20519/SG/GC/2010, (1er février 2010) 6.
54. Eurasian Natural Resources Corporation PLC, « Announcement of 2010 Preliminary Results » (23 mars 2011) 6 <<https://www.investegate.co.uk/eurasian-natural-res--enrc-rns/final-results/201103230700124402D/>> ; ENRC Africa Holdings Limited (autrefois appelée Central African Mining & Exploration Company PLC) « Financial statements for the year ended 31 March 2010 » (30 septembre 2010) 21 para. 27 <<https://ericjoycamp.files.wordpress.com/2011/11/7-enrc-africa-holdings-limited-financial-statement-for-t.pdf>>.
55. Eurasian Natural Resources Corporation PLC, « Acquisition of 50.5% of the Shares of Camrose Resources Limited » (20 août 2010) <<https://www.newswire.ca/news-releases/eurasian-natural-resources-corporation-plc-acquisition-of-505-of-the-shares-of-camrose-resources-limited-545326102.html>>.
56. Eurasian Natural Resources Corporation PLC, « ENRC Has Announced the Acquisition of the Remaining 49.5% of the Shares in Camrose Resources Limited and the Outstanding Minority Shareholdings in Certain Camrose Subsidiaries » (7 décembre 2012) <<https://mining-newsmagazine.org/enrc-has-announced-the-acquisition-of-the-remaining-49-5-of-the-shares-in-camrose-and-minority-shareholdings-in-certain-camrose-subsidiaries/>>.
57. La société Fleurette de Gertler affirme avoir dépensé plus de 300 millions de dollars en « coûts d'acquisition, frais de financement, prix d'achat et coûts de transaction pour les trois projets [Metalkol, Comide et Africo] ». Voir : Fleurette Properties Limited, « Fleurette and Glencore Complete Merger of Mutanda and Kansuki Mining Operations » prnewswire (25 juillet 2013) <<https://www.prnewswire.com/news-releases/fleurette-and-glencore-complete-merger-of-mutanda-and-kansuki-mining-operations-216882021.html>>.
58. Voir « Equity in Extractives » (n.8) 102, note de fin 8 : « ENRC s'est engagé à déboursier 175 millions de dollars comptant (hors prêts) dans un accord datant du 20 août 2010, puis 550 millions de dollars supplémentaires, toujours comptant, dans le cadre d'un autre accord validé par ses actionnaires le 23 décembre 2012 ; la société a donc déboursé un total de 725 millions de dollars. La valeur des [45,4 millions de] parts dans Africo [Resources Ltd], (représentant 39,25 millions de dollars selon les données de la Bourse de Toronto le jour de la conclusion du contrat), n'a pas été pris en compte dans nos calculs. Le total s'élève donc à 685,75 millions de dollars ». Pour plus d'informations sur les éléments entre parenthèses, voir : Global Witness, « Memo to ENRC shareholders » (n.21) 9, note de fin 3.
59. Convention de Joint-Venture entre la Société de Développement Industriel et Minier du Congo et Fortune Ahead Limited relative à l'exploitation des gisements de cuivre et de cobalt dans la province du Katanga, territoire de Sakania (10 juin 2010).
60. Voir par exemple la réponse de Fleurette au rapport de 2013 de l'Africa Progress Panel (Fleurette p. 2), dans laquelle la société reconnaît avoir fait l'acquisition du permis de Frontier, et reconnaît implicitement avoir également racheté celui de Lonshi.
61. Africa Progress Panel, « Equity in Extractives » (n.8) 101.. Voir le Cadastre minier de la RDC, disponible sur : <<http://drcllicences.cami.cd/fr/>>. Une recherche sur la Compagnie minière de Sakania (propriétaire immédiat de Lonshi) démontre que ses permis ont tous expiré le 1er novembre 2018.
62. Convention de Joint-Venture entre la Société de Développement Industriel et Minier du Congo et Fortune Ahead Limited relative à l'exploitation des gisements de cuivre et de cobalt dans la province du Katanga, territoire de Sakania (10 juin 2010).
63. Accord relatif au prix d'achat entre la Société de Développement Industriel et Minier du Congo, Sandro Resources Limited et Garetto Holdings Limited (28 March 2011) 1.

64. Voir Africa Progress Panel, « Equity in Extractives » (n.8) 103, note de fin 15, qui cite un document officiel du gouvernement congolais affirmant que Sodifor a reçu 74,7 milliards de Francs congolais (soit 80 millions de dollars). Le rapport de l'Africa Progress Panel mentionne des statistiques étayant cela (tirées du condensé hebdomadaire d'informations statistiques no 49/2012 de la Banque centrale du Congo pour la semaine du 7 décembre 2012, p. 25, <http://www.bcc.cd/downloads/pub/condinfostat/cond_n_49_7dec2012.pdf>.
65. Dans sa réponse de 2013 à l'Africa Progress Panel, la société Fleurette de Gertler déclare « n'avoir tiré aucun bénéfice de la détention du permis de Frontier, et même au contraire, avoir permis à la RDC de générer un chiffre d'affaires supplémentaire suite à la restitution de ce permis ». Fleurette affirme avoir dépensé 20 millions de dollars de coûts additionnels, en plus du prix d'achat chiffré à 60 millions de dollars.
66. Après avoir racheté le permis de Frontier, le gouvernement le revend à ENRC pour 101,5 millions de dollars. L'annonce de la transaction est officialisée le 31 juillet 2012. Eurasian Natural Resources Corp Plc, « Acquisition of Frontier Licence » (31 juillet 2012) <<https://www.investgate.co.uk/eurasian-natural-res--enrc/rns/acquisition-of-frontier-licence/201207310700198641/>>.
67. Contrat de partage de production entre la République Démocratique du Congo et l'association Nesserger/Cohydro sur l'offshore profond congolais (couloir maritime) (octobre 2006) 28. Pour consulter les preuves démontrant qu'aucune production n'a eu lieu pendant la période pendant laquelle le bloc appartenait aux sociétés de Gertler, voir : P. Jones, « Israeli billionaire sells Congo oil rights for 300 times purchase price » Reuters (23 janvier 2014) <<https://www.reuters.com/article/congo-democratic-gertler/israeli-billionaire-sells-congo-oil-rights-for-300-times-purchase-price-idUKL5N0KW3WW20140123>> (« Le milliardaire israélien revend ses droits pétroliers en RDC »). Pour consulter les preuves de la participation majoritaire de Gertler dans Nesserger, voir le communiqué de presse de Global Witness, « La RD Congo refuse de publier un accord pétrolier déficitaire conclu avec une société offshore » (23 janvier 2014) <https://www.globalwitness.org/documents/17949/Nesserger_briefing_FR_23_Jan_2014.pdf> (« Le Congo refuse de publier un accord pétrolier déficitaire »).
68. E-mail de Lior Chorev à Global Witness (19 janvier 2014) : « (...) il n'y a eu aucun appel d'offre pour l'octroi du permis de Nesserger. Comme je l'ai déjà expliqué, la procédure d'octroi du permis de Nesserger était la même que pour TOUS les autres permis des blocs pétroliers octroyés par la RDC, y compris ceux revendus à la même époque que Nesserger, c'est à dire par le biais de négociations directes entre Cohydro/RDC et le nouveau détenteur des permis. », dans Global Witness, « Le Congo refuse de publier un accord pétrolier déficitaire » (n.65) 10, note de fin 3.
69. P. Jones, « Israeli billionaire sells Congo oil rights » (n.65) 1.
70. *Ibid.* 2.
71. Global Witness, « Le Congo refuse de publier un accord pétrolier déficitaire » (n.65) 4.
72. Glencore, « Resources & Reserves as at 31 December 2017 » (2017) 8 <<https://www.glencore.com/dam/jcr:a2823ab5-5715-463d-83d2-a14ab0c0e8e3/GLEN-2017-Resources-Reserves-Report.pdf>>. Cette estimation de 15 ans porterait la durée de vie de la mine jusqu'à 2032, au minimum. Compte tenu des deux années de fermeture de Mutanda, nous avons ajouté deux ans à la durée de vie, ce qui nous emmène jusqu'en 2034.
73. Glencore a annoncé ce changement dans ses prévisions en 2019, tout en laissant entendre que ce chiffre pourrait de nouveau être revu à la hausse une fois que l'entreprise aurait pris une décision concernant le traitement des minerais sulfurés enfouis plus profondément. Glencore, « Preliminary Results 2018 » (20 février 2019) 2 <<https://www.glencore.com/dam/jcr:cc9f472a-2486-4e72-8a21-5197ef393fab/GLEN-2018-Preliminary-Results.pdf>> ; Golder Associates, « Mineral Expert's Report: Mutanda » (4 mai 2011) 4 <https://www1.hkxnews.hk/listedco/listconews/sehk/2011/0513/00805_1074520/ewpglencore-20110511-44.pdf>.
74. Cet objectif est annoncé dans le rapport de Glencore « Mutanda Mining Sarl – Sell side visit November 2013 » (2013) 9 <<https://www.glencore.com/dam/jcr:851138e1-268a-4554-ad03-c6b8dea21308/Glencore-Sell-Side-Analyst-Visit-Mutanda-201311.pdf>>. Depuis, Glencore a réduit sa cible de production de cuivre à 100 000 tonnes, mais sa production de cobalt en 2019 demeurerait à des taux comparables, avec plus de 25 kt de cobalt contenu pour 103 kt de cuivre. Voir Glencore PLC, « Glencore Annual Report 2019 » (5 mars 2020) 236 <<https://www.glencore.com/dam/jcr:79fd3300-ee50-4ee1-870d-6372274c71b5/glen-2019-annual-report-interactive.pdf>> (« Rapport annuel 2019 de Glencore 2019 »).
75. Nous avons utilisé la moyenne des prix annuels les plus bas pour le cuivre et le cobalt à la Bourse des métaux de Londres entre 2011 et 2020 (US\$ 5.724/tonne pour le cuivre, US\$ 27 370/tonne pour le cobalt). Glencore mentionne des prévisions des prix à long terme bien plus élevées pour le cuivre et le cobalt dans son rapport annuel de 2019, p. 166 : US\$ 6.500/tonne pour le cuivre, et US\$ 27/lb pour le cobalt (soit US\$ 59.525/tonne).
76. La valeur actuelle nette minimum des futures royalties de Mutanda, évaluée à 174,6 millions de dollars, tient compte du taux d'actualisation appliqué par Glencore à ses opérations congolaises, à savoir 13,5 %. Au sujet de ce taux d'actualisation, voir le rapport annuel 2019 de Glencore (n.72) 166.
77. Glencore, « Settlement of dispute with Ventora and Africa Horizons » (15 juin 2018) <<https://www.glencore.com/media-and-insights/news/Settlement-of-dispute-with-Ventora-and-Africa-horizons>> (« Ventora et Africa Horizons »).

78. Glencore, « Resources & Reserves as at 31 December 2019 » (2017) 8 : « Katanga : durée de vie restante de la mine estimée à plus de 20 ans ».
79. Les prévisions de production dans le rapport du 1er trimestre 2020 de Katanga Mining font état de 270 000 tonnes de cuivre et 29 000 tonnes de cobalt. Nous avons corrigé le niveau de production de cobalt à 25 000 tonnes suite à la parution d'un rapport de Reuters (Reuters, « Glencore says Kamoto Copper Company ramping up to full production » (n.50)).
80. Katanga Mining Limited, « Consolidated Financial Statements as at and for the years ended December 31, 2019 and 2018 » (2020) 11 <<https://www.sedar.com/FindCompanyDocuments.do>>.
81. Sur la base du taux d'actualisation de 13,5 % de Glencore, nous avons calculé une valeur actuelle nette à hauteur de 381,06 millions de dollars. Dans un communiqué de presse datant de novembre 2016, Gertler a déclaré qu'un taux d'actualisation de 15 % serait plus adéquat. Voir : Fleurette Group, « Fleurette Group Statement re : KCC Royalties » (15 novembre 2016) <<https://www.prnewswire.com/news-releases/fleurette-group-statement-re-kcc-royalties-601252975.html>>. Deux ans plus tard, Gertler se contredit lorsqu'il déclare devant un tribunal que les royalties de KCC et Mutanda valent 2,86 milliards de dollars (un chiffre difficile à atteindre si un quelconque taux d'actualisation était bien appliqué). Voir « Ventora and Africa Horizons » (n.75).
82. La Générale des Carrières et des Mines SA (en qualité de Cédant) et Multree Limited (en qualité de Cessionnaire) – Contrat de vente et d'achat (relativement aux 2,5% de Royalties du Projet Metalkol) (19 juin 2017) art. 2(2) (« Contrat Gécamines-Multree (2017) »). Gertler a expliqué aux journalistes qu'ils devaient considérer que le prix d'achat réel s'élevait à 83 millions de dollars, étant donné qu'il a également pris en charge une dette de 28 millions de dollars contactée par la Gécamines auprès de Metalkol. Voir « Billionaire Gertler Buys Royalty Rights in Congo Cobalt Project » (n.22). Toutefois, le contrat publié ne fait nulle mention de ce dernier « détail », contrairement à ce qui se fait d'ordinaire. Gertler a déclaré qu'il ne commencera à percevoir ses premières royalties qu'en 2021 ; cette déclaration correspond à nos estimations obtenues en utilisant un prix d'achat de 55 millions de dollars.
83. « Contrat Gécamines-Multree (2017) » (n.80) 3. Pour convertir les revenus bruts en revenus nets, nous avons utilisé les mêmes estimations de coûts que pour nos calculs des royalties de KCC (faute de données spécifiques sur les coûts de Metalkol).
84. Pour la durée de vie de la mine, nous avons utilisé les derniers chiffres à disposition du public, publiés par Golder Associates Africa « Metalkol Roan Tailings Reclamation Project - Environmental Impact Study Executive Summary » (2019) 5 <<https://www.ergafrica.com/wp-content/uploads/Metalkol-ESIA-Executive-Summary.pdf>>, qui prévoient une durée de vie de 14 ans et une production estimée à 14 millions de tonnes de cathodes de cuivre. Nous n'avons pas inclus 2018 dans la durée de vie, car seules de très faibles quantités de cuivre ont été produites cette année-là.
85. Eurasian Resources Group, « Rapport annuel et Comptes » (2019) 14 (Metalkol atteint 45 % de sa capacité de production de cobalt, déterminée à 14 000 kt) ; Division des Mines / province du Lualaba, production compilée et statistiques sur les royalties sur la période janvier-décembre 2019 (17,8 kt d'hydroxydes de cobalt).
86. ERG Africa, « Metalkol RTR, A greenfield, tailings re-treatment project » <<https://www.ergafrica.com/cobalt-copper-division/metalkol-rtr/#:~:text=Metalkol%20RTR%20A%20greenfield%2C%20tailings,Dam%20and%20Musonoi%20River%20Valley>> : « Lors de la phase 1, Metalkol RTR devrait produire 14 ktpa d'hydroxyde de cobalt et 77 ktpa de cathode de cuivre ». Voir également « Le Milliardaire Gertler rachète des droits de redevance » (n.22).
87. Eurasian Resources Group, « Sustainable Development Report 2019 » (14 octobre 2020) <<https://www.eurasianresources.lu/uploads/1/files/ERG%20SR%202019%20WEB.pdf>> : « Les constructions ont également débuté au cours de la Phase 2 de l'exploitation, avec la finalisation d'une usine au 2ème trimestre 2020. Au cours de cette 2ème phase, 6 ktpa de cobalt et 28 ktpa de cuivre seront produites dès l'atteinte de la production à pleine capacité, au 3ème trimestre 2020 ». Voir également : M. Mamaila, « ERG committed to the Copperbelt » Mining Weekly (6 décembre 2019) <<https://www.miningweekly.com/print-version/erg-committed-to-the-copperbelt-2019-12-06>> : « A l'issue de la deuxième phase de développement, Metalkol RTR produira 105 000 tonnes de cuivre et 20 000 tonnes de cobalt par an. » Compte tenu de notre approche conservatrice, nous avons appliqué les chiffres les plus bas de la Phase 2 pour le reste de la durée de vie de la mine (calculée à partir de 2022, et non pas 2020). Nous avons divisé par deux ces chiffres de production pour 2039 - la dernière année de production, selon nos calculs.
88. Selon nos calculs, la valeur actuelle nette des futures royalties de Metalkol entre 2021 et 2033 s'élèvent à 155.943.699,9 dollars. Nous utilisons un taux d'actualisation de référence à 13,5 %, tel qu'appliqué par Glencore à ses opérations congolaises (voir plus haut).

LE CONGO **N'EST PAS** **A VENDRE**

 CorruptionTue

www.corruptiontue.org

corruptiontuerdc@gmail.com